[](https://www.salondesmaires.com/)

**PRIX DE L’INNOVATION SOLUTION**

**(PRODUIT, EQUIPEMENT, MATERIEL, TECHNOLOGIE OU SERVICE)**

Les produits ou services admis à concourir pour les Prix de l’Innovation du Salon des Maires sont ceux commercialisés par le candidat pour la première fois dans les 18 derniers mois précédant l’édition 2024 du Salon des Maires et des Collectivités Locales

**Conseils de rédaction :**

*1/ Le dossier devra respecter les rubriques indiquées.*

*2/ Le jury sera sensible au caractère clair et concis des éléments descriptifs ainsi qu’à l’argumentaire étayant les points forts et distinctifs de l’innovation présentée.*

*3/ Le dossier complété doit se suffire à lui-même.*

Structure :

Date de création de l’entreprise :

Nombre de salariés :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Responsable candidature

Nom :

Prénom :

Fonction :

Mail :

Confirmation mail :

Téléphone :

Mobile :

Nom de la solution :

Catégorie :

* Sobriété énergétique
* Mobilités décarbonées
* Aménagement, rénovation, logement et habitat durables
* Numérique en confiance
* Planification écologique
* Solidarité & Inclusion
* Dynamisme local
* Sécurité – Prévention et gestion des risques

Date 1ère commercialisation :

Descriptif du produit (500 caractères) :

Marché visé :

Caractère innovant (500 caractères) :

Prix de vente :

Budget global de mise en œuvre (300 caractères) :

Modalité de mise en œuvre (300 caractères) :

Retombées et bénéfices budgétaires/ économique/ usages/ environnementaux (300 caractères) :

Potentiel d'évolution après installation (300 caractères) :

Lieu de fabrication :

Logo :

Photo 1 :

Crédit photo 1 :

Photo 2 :

Crédit photo 2 :

Photo 3 :

Crédit photo 3 :

Photo 4 :

Crédit photo 4 :

Documentation technique :

Complément d'informations :